

Zoom sur :

## Principaux points à noter :

- ❖ Le Portugal soutient la proposition franco-allemande d'un plan de relance de 500 Md€
- ❖ L'enquête hebdomadaire INE/Banque du Portugal reflète la reprise progressive de l'activité
- ❖ La Banque du Portugal alerte sur une vague de défauts de paiement après la fin du moratoire sur les crédits
- ❖ Un groupe de travail va être constitué pour créer un fonds de capitalisation pour les entreprises
- ❖ La 2<sup>ème</sup> phase de déconfinement entre en application
- ❖ Le Gouvernement définit les règles pour encadrer la reprise des spectacles

## SITUATION ET MESURES ECONOMIQUES AU PORTUGAL

- **Le Portugal soutient la proposition franco-allemande d'un plan de relance de 500 Md€**

Le Premier ministre António Costa a qualifié [l'initiative franco-allemande pour la relance européenne](#) d'« excellente », considérant qu'elle constituait le signe d'une « volonté de compromis » en Europe. Il a cependant rappelé qu'elle devra encore être affinée et discutée entre les 27 Etat-membres notamment sur les clés de répartition, à savoir s'il faut utiliser les critères traditionnels de cohésion ou d'autres critères de sélection. Par exemple, il a rappelé qu'en cas d'allocation des aides au prorata des des états au Budget européen, le Portugal pourrait recevoir « un peu plus de 1 % du PIB ». A cet égard, il a reconnu que les Etats les plus affectés par la crise devaient être davantage aidés mais que la fragilité des économies, dont celle du Portugal, du fait de son niveau d'endettement, devait être prise en compte.

Il a également souligné que « *les quatre pays qui se sont montrés irréductibles doivent suivre l'exemple des 23 autres pays* » en adoptant une démarche constructive, et rappelé que ce fonds de relance ne devait pas entraîner de coupes dans la politique de cohésion, comme l'a assuré la Présidente de la Commission.

Le Président de la République portugais a exprimé son optimisme quant à l'approbation de cette initiative par l'Union européenne, estimant qu'elle allait dans le bon sens : « *d'une part, le montant proposé est significatif, d'autre part, les conditions d'utilisation par État, notamment pour le Portugal, sont des conditions qui, je pense, n'aggraveront pas la dette publique* ».

L'économiste Ricardo Cabral a considéré pour sa part que ce plan était insuffisant puisqu'il représentait à peine 3 % du PIB européen, tandis que les prévisions anticipent une récession moyenne de 10 % du PIB.

- **L'enquête hebdomadaire INE/Banque du Portugal reflète la reprise progressive de l'activité**

[L'enquête hebdomadaire de l'INE](#) (Institut National de Statistiques) et de la Banque du Portugal auprès des entreprises sur l'impact de la pandémie révèle que la proportion d'entreprises maintenant une activité par a augmenté dans la première moitié du mois de mai, atteignant 90 %, contre 84 % sur la dernière quinzaine

d'avril, avec une reprise plus marquée dans le secteur du commerce, où le pourcentage d'entreprises en activité atteint 92 %.

77 % des entreprises continuent d'estimer que la pandémie a un impact négatif sur leur chiffre d'affaires mais en comparaison de la deuxième quinzaine d'avril, la grande majorité des entreprises indique une stabilisation (41 %) ou une légère variation (41 %) de leur chiffre d'affaires.

Cette enquête, publiée le 19 mai, comprend une nouvelle question sur le respect des conditions pour le retour à l'activité, le communiqué de l'INE précise que « *plus de 75 % des entreprises interrogées ont indiqué que l'indisponibilité de matériel de protection individuelle (masques, visières, désinfectant etc.), les restrictions de distanciation physique et les coûts élevés à assumer étaient des obstacles pour répondre aux exigences nécessaires à la reprise de l'activité* ».

- **La Banque du Portugal alerte sur une vague de défauts de paiement après la fin du moratoire sur les crédits**

Selon les [dernières données de la Banque du Portugal](#), à la fin du mois d'avril, les banques avaient reçu près de 569 000 demandes de suspension temporaire de paiement de crédit et en avaient approuvé environ 90 %. Environ les deux tiers des moratoires ont été accordés sous le régime public (plus de 345 000 contrats, dont près de la moitié - 162 492 - concerne des crédits immobiliers, le reste portant sur des crédits aux entreprises). Près de 170 000 contrats font l'objet de moratoires privés, résultant d'un accord entre la banque et l'emprunteur (90 000 contrats de crédit à la consommation et 78 000 contrats de crédit hypothécaire).

Le gouverneur de la Banque du Portugal met en garde contre un possible choc après la fin des moratoires sur les prêts accordés aux entreprises, évoquant un « effet précipice » du fait de l'incapacité de nombreuses entreprises à faire face aux échéances. Carlos Costa a indiqué, qu'à la date du 15 mai, le montant du capital et des intérêts couverts par ce moratoire s'élevait à environ 3,3 Md€, ce qui correspond à une dette totale d'environ 30 Md€. Il a plaidé pour une prolongation des moratoires et suggère d'étudier l'option d'une garantie publique associée aux crédits rééchelonnant la dette sur 6 ans pour permettre aux entreprises de normaliser leur situation.

Plusieurs banques, notamment la *Caixa Geral dos Depositos* et *Santander Totta*, ont également alerté sur ce risque et plaident pour un prolongement du dispositif.

- **Un groupe de travail va être constitué pour créer un fonds de capitalisation pour les entreprises**

La CIP (Confédération des Entreprises du Portugal) a présenté ce mardi au gouvernement un ensemble de propositions pour la relance de l'économie. Le président de la CIP, António Saraiva a indiqué que l'exécutif était d'accord pour créer un fonds de capitalisation pour les entreprises qui pourrait atteindre plus de 2 Md€ (la CIP avait proposé un montant de 3 Md€). La CIP va intégrer un groupe de travail pour en définir les modalités, l'un des objectifs de ce fonds d'urgence étant d'éviter des rachats hostiles d'entreprises portugaises en difficulté.

- **La 2<sup>ème</sup> phase de déconfinement entre en application**

La 2<sup>ème</sup> phase de déconfinement est en cours depuis le 18 mai et permet la réouverture des commerces de plus de 400 m<sup>2</sup>, des restaurants (limités à 50 % de leur capacité d'accueil maximale), des marchés et des

foires, des campings, des musées, monuments, palais, terrains de football, stades et terrasses. Les crèches peuvent également rouvrir et les cours pour les élèves de première et terminale ont repris. Les auto-écoles et les contrôles techniques reprennent aussi. Les visites dans les maisons de retraites sont à nouveau autorisées sur rendez-vous et avec un port du masque obligatoire. Celui-ci est désormais également obligatoire dans les transports pour les enfants à partir de 10 ans.

Par ailleurs, le télétravail ne sera plus obligatoire à partir du mois de juin mais le Premier ministre a cependant précisé que le télétravail partiel pourrait être la norme jusqu'à ce qu'il y ait un vaccin ou un traitement contre le coronavirus, le retour au travail devant se faire de façon progressive et avec la mise en place de rotations du personnel.

- **Le Gouvernement publie de nouvelles règles pour encadrer la reprise des spectacles**

Le Ministère de la Culture a élaboré des règles strictes en vue de la reprise des spectacles, prévue pour le 1<sup>er</sup> juin. Pour les spectacles en salle, ces mesures prévoient :

- Le port du masque obligatoire pour l'entrée dans la salle (mais le spectateur pourra décider de le garder ou non pendant le spectacle) ;
- Une distance minimale de deux mètres entre les spectateurs, soit 3 fauteuils vides (ou 2 s'il s'agit de membres d'une même famille) ;
- Dans la mesure du possible, les portes doivent rester ouvertes pour éviter de devoir les toucher ;
- Une rangée sur deux seulement sera occupée et les deux premières rangées devront rester vides.

Pour les spectacles en extérieur, il ne pourra y avoir qu'une seule personne tous les 20 m<sup>2</sup> et la distance entre l'avant de la scène et la première rangée devra être d'au moins deux mètres.

Le « Mouvement pour les professionnels de la scène », dirigé par l'acteur Ruy de Carvalho, a d'ores et déjà fait savoir qu'il estimait « prématurée » la décision du Ministère de la Culture d'autoriser les spectacles le 1<sup>er</sup> juin et regrettait l'absence de consultation des sociétés et producteurs indépendants : selon lui, « aux yeux de tous les professionnels » ce cahier des charges est « totalement irréalisable », car le nombre limité de spectateurs rend la réouverture impossible sur le plan financier. Ce mouvement suivra donc la politique menée par les théâtres nationaux, ayant décidés de rouvrir à partir de la prochaine saison, en septembre. Il demande également, qu'un statut d'intermittent soit instauré immédiatement pour les artistes et professionnels du spectacle, à l'instar du régime français ou belge, de manière à leur assurer une « protection sociale réelle et effective ».

- **Le Gouvernement a défini des règles d'accès aux plages à partir du 6 juin**

Le Gouvernement a défini un ensemble de règles pour l'accès aux plages, à partir du 6 juin prochain. Elles prévoient notamment la mise en place d'un système de « feux de circulation » qui indiqueront le taux d'occupation de la plage et que les concessionnaires seront chargés de renseigner. Pour les autres plages, la responsabilité incombera aux autorités locales. Il est précisé que « la manière de diffuser ces informations sur les plages sera harmonisée au niveau national et adaptée régionalement à chaque zone de baignade en étroite coordination entre les différents acteurs ».

L'application [Infopraia](#), développée par l'Agence portugaise de l'environnement (APA) et qui permettait déjà de vérifier notamment la qualité des eaux et leur dangerosité, devrait également recenser ces « feux de circulation ». L'APA a par ailleurs publié un [manuel](#) reprenant l'ensemble des mesures à respecter.

Afin de calculer la capacité d'occupation potentielle des plages, la zone utile de baignade, les marées, le cas échéant, et une zone de sécurité minimale par utilisateur de 1,5 mètre seront pris en compte. Des zones de circulation seront définies et des couloirs de circulation parallèles et perpendiculaires au littoral seront mis en place. Les activités sportives avec deux personnes ou plus seront interdites. Les ventes ambulantes seront autorisées en respectant les mesures de sécurité (port d'un masque notamment).

- **A compter du 1<sup>er</sup> juin, le principe d'une limitation maximale de 2/3 des passagers dans les avions sera supprimé**

Le cabinet du Ministre des Infrastructures et du Logement a déclaré qu'« *il était désormais important d'aligner les règles nationales sur les règles européennes en matière de transport aérien civil, dans lesquelles une stratégie européenne et internationale uniforme est fondamentale pour la reprise du secteur et la confiance des passagers* ». Le port de masque restera, quant à lui, obligatoire, tant dans les aéroports que dans les avions.

## IMPACT ECONOMIQUE

---

### PWC

Selon [la dernière enquête auprès des directeurs financiers](#) (*Chief Financial Officers – CFO Survey*) du cabinet de conseil *PricewaterhouseCoopers*, 85 % des entreprises portugaises pourraient connaître une baisse de leurs recettes cette année du fait des conséquences de la pandémie et 70 % des CFO interrogés au Portugal estiment qu'elle pourrait être supérieure à 10 % (contre 66 % pour la moyenne des autres pays). A l'inverse, les CFO allemands et danois se montrent plus optimistes puisque 31 % et 27 % d'entre eux, respectivement, estiment que la baisse des recettes sera inférieure à 10 % (contre 26 % au Portugal). Concernant la reprise de l'activité, 50 % des CFO portugais estiment qu'il faudrait entre 3 mois et un an pour retrouver une activité « normale » (« *business as usual* ») si la crise s'achevait immédiatement tandis que 74 % d'entre eux estimaient ce délai à moins de trois mois lors de la première édition du sondage publiée le 23 mars.

Les CFO portugais sont moins enclins à pérenniser le télétravail : un peu moins d'un tiers souhaitent faire du télétravail une option permanente pour les postes de travail qui le permettent (contre 72 % au Danemark et 69 % au Mexique). Par ailleurs, un peu plus d'un tiers cherchent à accélérer l'automatisation et la mise en place de nouvelles formes de travail contre 48 % pour les autres pays et 76 % pour les CFO allemands.

Enfin, parmi les pays où l'enquête a été menée, les entreprises portugaises sont celles qui estiment le plus avoir « augmenté leurs efforts de soutien à la communauté et d'aides sociales » (86 %) à travers des contributions aux associations, du soutien matériel ou financier aux communautés dans le besoin ou de programmes d'aides destinés à des groupes à risque. 30 % d'entre elles souhaitent « maintenir ce niveau d'engagement ».

## Gouvernement

Plus de 110 000 entreprises, représentant un total éligible de plus de 1,3 million d'employés ont, au 15 mai, demandé à bénéficier du chômage partiel. Près de la moitié des demandes (45 %), émane d'entreprises du commerce, de l'hébergement et de la restauration. Selon la Ministre du Travail, parmi ces demandes, 83 000 ont déjà été traitées, correspondant à un montant déjà versé de 284 M€ à la date du 15 mai. Le temps de traitement moyen des demandes serait de 16 jours. Le Président de la République a par ailleurs recommandé au Gouvernement de prolonger le dispositif s'il disposait de suffisamment de ressources financières.

Selon les données publiées par le Bureau de la stratégie et de la planification (GEP) du Ministère du Travail, le chômage total enregistré par l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle (IEFP) a déjà dépassé le seuil de 390 000 personnes. Depuis mars, il y a 98 000 nouveaux chômeurs ; par rapport au mois d'avril de l'année dernière, cela correspond à 71 000 chômeurs supplémentaires, soit une augmentation de 22,1 %.

**Responsable de la publication :** Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne,  
Service économique  
R. Santos-O-Velho 5,  
1249-079 – Lisbonne



**Rédigé par :** Louis Diéval

**Abonnement/désabonnement :**  
[lisbonne@dgtresor.gouv.fr](mailto:lisbonne@dgtresor.gouv.fr)

**Internet :** <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT>

**Suivez-nous sur Twitter :** @FR\_Eco\_Iberica 

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

**Clause de non-responsabilité :**

*Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.*

*Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

## LIENS INTERNET UTILES

---

### **Sur les mesures prises en France :**

Site du ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>  
<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>

Site du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

### **Pour les investisseurs en France et les entreprises françaises exportatrices :**

Sites de Business France :

<https://www.plateforme-attractivite.com/sommaire-choose-france/>  
<https://www.businessfrance.fr/information-coronavirus-covid-19>  
<https://www.teamfrance-export.fr/infos-pays-covid-19#>

### **Sur les mesures prises et la conjoncture au Portugal :**

Site dédié à la réponse des autorités publiques au Covid-19 (« *Estamos on* ») :

<https://covid19estamoson.gov.pt/medidas-de-apoio-emprego-empresas/>

IAPMEI : <https://www.iapmei.pt/Paginas/Medidas-de-apoio-as-empresas-relacionadas-com-o-im.aspx>

Confédération portugaise des entreprises : <https://cip.org.pt/covid-19-informacoes-as-empresas/>

Chambre de commerce et d'industrie luso-française : <https://www.ccilf.pt/coronavirus-actualites.html>

**Indicateurs de conjoncture** - site du Cabinet de Stratégie et d'Etudes (GEE) du ministère de l'économie :

<https://www.gee.gov.pt/pt/destaques/30014-covid-19>

Rapport de Informa D&B sur l'impact de la crise sur l'économie portugaise :

<https://biblioteca.informadb.pt/read/document.aspx?id=2624>

### **Sur les mesures de protection recommandées :**

**Au Portugal** : manuel de la Direction générale de la santé :

<https://www.dgs.pt/documentos-e-publicacoes/saude-e-trabalho-medidas-de-prevencao-da-covid-19-pdf.aspx>

Recommandations de l'Autorité pour les Conditions de Travail (ACT) :

[https://www.act.gov.pt/\(pt-PT\)/Itens/Noticias/Documents/19\\_MEDIDAS-280420.pdf](https://www.act.gov.pt/(pt-PT)/Itens/Noticias/Documents/19_MEDIDAS-280420.pdf)

**En France** : fiches du ministère du travail pour aider à la mise en œuvre des mesures de protection :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

### **Sur les mesures prises par l'Union européenne :**

[https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy\\_fr](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy_fr)

**Un suivi du secteur agricole ibérique** est disponible sur le site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/International/Exporter-vers/Coronavirus/Espagne-Portugal>